



Pension alimentaire pour mon fils

Par **Phil8945**, le **05/02/2017** à **17:22**

Bonjour j'ai un petit problème je voudrais savoir comment verser la pension alimentaire à mon fils de 14 ans car il n'en voit pas la couleur j'aimerais lui verser directement sans avoir de problème avec le tribunal.

J'attends votre réponse merci beaucoup.

Par **cocotte1003**, le **05/02/2017** à **17:47**

Bonjour, la pension alimentaire est due pour l'entretien de l'enfant, nourriture, vêtements, frais scolaire, eau, part du loyer..... tant que votre fils n'est pas majeur et qu'il vit chez sa mère, aucune chance que le juge vous accorde un versement directement à votre fils. Un jugement ne peut se changer que s'il y a un autre jugement, cordialement